



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 08 octobre 2025

DREAL - Direction énergie connaissance
Département autorité environnementale

Le directeur régional

à

Téléphone : 05 67 63 24 78

M. BESSES Cyril
SAS O'BOISERO
21 RUE DES HEBRAILS
31620 CASTELNAU-D'ESTRETE-
FONDS

Examen au cas par cas
Numéro d'enregistrement de la demande : 5831 Maître d'ouvrage : SAS O'BOISERO Projet : Réalisation de 90 places de stationnement à BALMA (31) Localisation : BALMA - Haute-Garonne date de réception du dossier : 17/09/2025

Objet : Demande de pièces complémentaires

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant votre projet référencé ci-dessus.

À ce jour, votre dossier présente un certain nombre d'informations relatives à l'opération projetée mais qui s'avèrent incomplètes pour l'instruction du dossier. Aussi, en application des dispositions de l'article R. 122-3-1 II du Code de l'environnement, je vous demande de bien vouloir procéder aux compléments suivants :

- 4. Nature et description du projet :
 - dans le CERFA complété, vous indiquez que la réalisation du parking de 90 places est lié à une guinguette elle aussi éphémère. Je vous remercie de me préciser si cet établissement est existant ou si son aménagement est prévu. Dans le dernier cas, votre projet comprend bien aussi cet établissement. Votre demande devra détailler l'ensemble du projet (caractéristiques, plans et incidences).

Ces pièces complémentaires doivent être transmises via votre portail pétitionnaire.

Je vous précise que le délai d'instruction de 35 jours imparti à l'autorité environnementale pour rendre la décision de soumission ou de dispense à étude d'impact, est suspendu. Ce dernier débutera le jour de la réception de votre dossier complet.

La cheffe de département autorité environnementale



Fabienne ATHANASE